



Conseil d'administration Séance du 7 juillet 2016

Délibération n°29-2016

Adhésion groupement de commandes de matériels entre la ville de Caen, la Communauté d'agglomération Caen la mer et l'école d'arts & médias de Caen/Cherbourg pour les besoins dans le domaine de l'information et de la communication

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

La Ville de Caen, la Communauté d'agglomération Caen la mer, le CCAS de la ville de Caen et l'ésam de Caen/Cherbourg acquièrent des matériels et commandent des services dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Il apparaît que de nombreuses actions sont communes ou similaires et peuvent être regroupées ou mutualisées afin de rationaliser les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité économique des achats ainsi que la qualité du service rendu. Dans le cadre de cette réflexion globale, la Direction de l'Organisation, des Systèmes d'Information et de l'Innovation Numérique (DOSIIN) intervient pour le compte de la Ville de Caen, de la Communauté d'agglomération Caen la mer, du CCAS de la ville de Caen et de l'ésam Caen/Cherbourg.

Afin de rationaliser cette démarche de mutualisation des achats, il est prévu de conclure une convention de groupement de commandes unique et permanente couvrant le champ d'intervention de la Direction de l'Organisation, des Systèmes d'Information et de l'Innovation Numérique (DOSIIN) pour les quatre entités. Le groupement de commande a pour mission de gérer la préparation et la passation des marchés dans les domaines évoqués plus haut, afin d'optimiser les dépenses dans une logique de stratégie d'achat commune (cf convention jointe).

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de matériels entre la ville de Caen, la Communauté d'agglomération Caen la mer et l'école d'arts & médias de Caen/Cherbourg pour les besoins dans le domaine de l'information et de la communication,

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,


Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 21
Vote : à l'unanimité.